

Tarifification

des Opérations de caisse



Services relatifs aux comptes

Frais et commissions

1. Ouverture de comptes de comptes courants	Gratuit
2. Délivrance de carnets de chèques	
2.1 Au guichet	Gratuit
2.2 Envoi sous plis recommandé avec accusé de réception	25 DH
3. Délivrance de lettres chèques	Récupération des frais à l'identique
4. Changement des éléments d'identification du compte	Gratuit
5. Frais de tenue de comptes	
5.1 Comptes courants actifs et compte en Dirham convertible	
a- ayant enregistré de 1 à 7 opérations dans le trimestre	15 DH par trimestre
b- ayant enregistré plus de 7 opérations dans le trimestre	25 DH par trimestre
5.3 Compte en Devise	Gratuit
5.5 Comptes inactifs ⁽¹⁾	15 DH par trimestre
5.6 Comptes gelés ⁽²⁾	50 DH par trimestre
6. Délivrance d'attestations de solde	20 DH par attestation
7. Délivrance d'attestations bancaires	
8.1 Attestations de capacité financière	100 DH par attestation
8.2 Autres attestations	20 DH par attestation
9. Délivrance de tableaux d'échelles d'intérêts	5 DH par folio, minimum de 15DH 2,50 DH de frais d'envoi
10. Blocage de comptes (saisies arrêts et saisies conservatoires)	100 DH
11. Délivrance d'extrait de compte en agence	10 DH par folio
12. Envoi du relevé mensuel de compte	Gratuit
13. Mutation de compte	Gratuit
14. Clôture de comptes	Gratuit

⁽¹⁾ Compte courant ayant un solde créditeur < à 5000 DH et sans mouvement pendant une période allant de 6 à 12 mois.

⁽²⁾ Compte u courant ayant un solde créditeur < à 5000 DH et sans mouvement pendant une période supérieure à 12 mois.



BANQUE POPULAIRE

Tarification des Opérations de caisse

Services relatifs aux mouvements de fonds

Frais et commissions

1. Versements d'espèces

- | | | |
|-----|--|-----------------------|
| 1.1 | Auprès du guichet détenteur du compte à créditer | Gratuit |
| 1.2 | Auprès d'un autre guichet du Groupe Banques Populaires | Gratuit |
| 1.3 | Sur un compte en Devise | 1,5‰ minimum de 50 DH |

2. Retraits d'espèces

- | | | |
|-----|---|--|
| 2.1 | Auprès du guichet domiciliataire | |
| | a- sur présentation d'un chèque client | Gratuit |
| | b- sans chèque | |
| | • Client ne détenant pas de chéquier ou de carte de retrait | Gratuit |
| | • Client détenant un chéquier ou carte de retrait | 0,5‰ avec un minimum de 10 DH et un maximum de 50 DH |
| | c- sur présentation d'un carnet d'épargne | Gratuit |
| | d- sur un compte en Devise | |
| | • Autre Clientèle | 1,5‰ minimum de 50 DH |
| 2.2 | Auprès d'un autre guichet non domiciliataire du Groupe Banques Populaires | |
| | a- sur présentation d'un chèque client | 20 DH |
| | b- sur présentation d'un carnet d'épargne | |
| | • Montant inférieur ou égal à 1.000 DH | Gratuit |
| | • Montant supérieur à 1.000 DH | 10 DH |
| 2.3 | Sur présentation d'un chèque de banque | Gratuit |
| 2.4 | Auprès d'un distributeur automatique du réseau Banques Populaires | Gratuit |
| 2.5 | Par cash-Advance auprès d'un guichet du réseau Banques Populaires | 10 DH |

3. Echanges de monnaie fiduciaire au guichet (billets de banque et monnaie divisionnaire)

Gratuit

4. Virements de fonds émis sur le Maroc

- | | | |
|-----|---|----------------------|
| 4.1 | En faveur d'un tiers sur la même agence | Gratuit |
| 4.2 | En faveur d'un tiers sur une autre agence de la Banque Populaire | Gratuit |
| 4.3 | Vers une banque confrère de la place | 15 DH |
| 4.4 | Vers une autre Banque Populaire ou une banque confrère hors place | 20 DH ⁽³⁾ |

5. Virements de fonds reçus

Gratuit

⁽³⁾ A l'exception des virements effectués par les agents des bureaux locaux des chambres professionnelles sur le compte « Addamane Al Hirafi - C.N.I.A./C.N.R.A. » domicilié à la Banque Populaire de Casablanca.



Services relatifs aux chèques en dirhams

Frais et commissions

1. Encaissement simple ⁽⁴⁾

1.1 Chèque Normal

a- Sur place

- au sein de la même Banque
- Inter Banque

5 DH par chèque

b- Hors place

- au sein de la même Banque
- Inter Banque

5 DH par chèque

1.2 Chèques auto

Gratuit

1.3 Chèques de banque

Gratuit

3. Encaissement avec crédit immédiat

3.1 Chèques tirés sur les Banques Populaires

5 DH par chèque

3.2 Chèques tirés sur banques confrères sur place

5 DH par chèque

3.3 Chèques tirés sur banques confrères hors place

5 DH par chèque

4. Demande d'avis de sort

10 DH par chèque

5. Retour de chèque impayé au cédant

Retour de chèque pour autre motif

10 DH par chèque

10dh frais de chèque /

10dh frais d'impayés

6. Déclaration au Service Central des Incidents de Paiement

100 DH par chèque

7. Demande de représentation de chèque

10 DH par chèque

8. Protestation de chèques impayés

500 DH par chèque

9. Opposition au paiement de chèques

25 DH par chèque

10. Certification de chèques

15 DH par chèque

11. Délivrance de chèques de banque

15 DH par chèque

12. Délivrance de carnet de chèques auto

12.1 Chéquier de 20 formules

20 DH par chéquier

12.2 Chéquier de 40 formules

33 DH par chéquier

13. Annulation de chèques certifiés, chèques auto, de chèques de banques ou de chèques BAM

15 DH par chèque



Services relatifs aux effets en dirhams

Frais et commissions

1. Manipulation d'effets escomptés	10 DH par effet
2. Effet sur place	10 DH par effet
2.1 Effet à vue inter banque (sur confrère)	
2.2 Effet à échéance inter banque (sur confrère)	
2.3 Effet à échéance ou à vue au sein des Banques Populaires	
2.4 Effet à échéance ou à vue au sein de la même agence	
3. Effet hors place	10 DH par effet
3.1 Effet à vue	
3.2 Effet à échéance	
4. Envoi à l'acceptation	10 DH par effet
5. Demande d'avis de sort	10 DH par effet
Courrier : 6 DH, Téléx : 20 DH, Tél. : 20 DH	
6. Retour d'effets impayés au cédant	
6.1 Effets pris à l'encaissement simple	10 DH par effet
6.2 Effets pris à crédit immédiat en valeur	10 DH par effet
6.3 Effets pris à crédit immédiat en intérêt	10 DH par effet
7. Demande de représentation	10 DH par effet
8. Protestation d'effets impayés	500 DH par effet
9. Paiement d'effets domiciliés	10 DH par effet
10. Opposition au paiement	25 DH par effet
11. Confirmation de domiciliation	10 DH par domiciliation
12. Changement de domiciliation	10 DH par effet
13. Prorogation de l'échéance	10 DH par effet
14. Lettre de Change Normalisé (LCN)	Récupération des frais à l'identique